Commune des Avirons

Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 04 novembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 NOV. 2011 que la convocation du conseil a été faite le **26 octobre 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

L'an deux mil onze, le quatre novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean-Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande - M. FERRERE Eric.

Procurations : Mme Sylvaine MEZINO a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Jean-Pierre SERMANDE** a donné mandat à M. Vincent CLOTAGATIDE – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2011

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative au compte principal 2011 telle que proposée ci-dessous :

.../...

Section d'investissement

Dépenses : **+ 105 354**

Chapitre 20 - Article 2031 - F 212 - Frais d'études	+ 72 135
Chapitre 20 - Article 202 - F 810 - Frais d'études	- 107 000
Chapitre 204 - Article 20413 - F 822 - Subventions d'équipement Département	+ 2 400
Chapitre 21- Article 21568 - F 321 - Autres matériels et outillages	+ 37 000
Chapitre 23 - Article 2315 – F 212 Inst/mat et outillages techniques	+ 50 000
Chapitre 23 – Article 2315 – F 8162 Inst/mat et outillages techniques	- 20 181
Chapitre 26 – Article 261 – F01 – Titres de participation	+ 71 000

Recettes : **+ 105 354**

Chapitre 13 – Article 1328 – F 0203 Subventions d'équipement non transférables	+ 30 000
Chapitre 13 – Article 1318 – F 6412 Subvention d'investissement	+ 14 287
Chapitre 13 – Article 13251 – F 212 Subvention groupement de collectivités	+ 61 067

Le Conseil Municipal est invité :

- A fixer le niveau de vote par chapitre ;
- A approuver la décision modificative telle que proposée.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, après discussions, délibère et, **à l'unanimité** :

=> Autorise l'exécution au niveau du chapitre

=> Approuve la **décision modificative n° 2 du budget Principal 2011**, telle que présentée, tant en dépenses qu'en recettes.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

